

## DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 16/11/2022	N° 2022 - 648	Médiathèques
----------------------	--------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Devis pour la gestion des abonnements aux périodiques entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et A2PRESSE.**

**Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu’il convient de confier la gestion des abonnements aux périodiques de la médiathèque Luxembourg à l’agence française d’abonnement A2PRESSE,

### DECIDE

**ARTICLE 1** – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et A2PRESSE la signature d’un devis pour la gestion des abonnements aux périodiques de la médiathèque Luxembourg.

**ARTICLE 2** – La CAPM règlera en contrepartie de cette prestation la somme totale de 8 494,27 (huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-sept centimes). Cette dépense est inscrite au budget 2022.

**ARTICLE 3** – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 16 NOV. 2022  
Le Président,



Jean-François COPÉ